

CTL du 15 juin 2017

La fusion des ESI

"en marche"... forcée !

Dès la déclaration liminaire (voir page suivante), la CGT a posé le cadre de ce CTL : entre des perspectives de réformes peu brillantes pour les travailleurs et pour la fonction publique, les restructurations, les attaques contre les statuts et les suppressions d'emploi continuent.

A l'appui de ce CTL, des documents que nous avons reçus tardivement, et un sujet « question diverse » qui n'aura son propre CTL qu'à la rentrée, à quelques semaines de sa mise en application : le déménagement des ESI bordelais dans la tour B de la cité administrative, avant les premières semaines de 2018.

Les réponses du DISI sont, comme d'habitude, très évasives : pas de réponse sur les sujets politiques, toujours les mêmes justifications sur les réformes absolument nécessaires dans une organisation en prise avec un environnement qui bouge, contestation sur l'interprétation du document à l'appui de la discussion sur l'harmonisation des règles de vie, mais nous y reviendrons... Tout cela nous donne l'impression désormais habituelle que les vrais sujets ne seront pas clairement abordés, et que tout est déjà ficelé !

Premier point de ce CTL, l'approbation des PV, et notamment un PV datant de juin 2015 ! La CGT est intervenue en votant contre l'approbation de PV, dont il n'est pas admissible qu'il soit présenté si tardivement, alors que l'intérêt des agents est que les débats et les positions des représentants du personnel soient remontés au plus vite à la Direction Générale. La CGT interviendra à nouveau sur ce sujet si cette pratique devait perdurer.

Bilan de la campagne 2016 d'entretien d'évaluation (gestion 2015).

L'administration n'a pas manqué de se féliciter du « bon fonctionnement » du recours à l'autorité hiérarchique, soulignant que 30 % des recours AH en 2016 (4 sur 13) n'avaient pas donné lieu à recours en CAP.

La CGT Finances Publiques a rappelé son opposition à ce système, dont la procédure et les délais sont compliqués à appréhender (à tel point que l'administration convoque la CAPL de recours avant la fin des délais pour les agents!) et qui laissent les personnels seuls face à leur autorité hiérarchique lors de la première phase de leur appel. La CGT restera vigilante sur les campagnes futures, malgré l'abandon de l'attribution des réductions d'ancienneté en 2018.

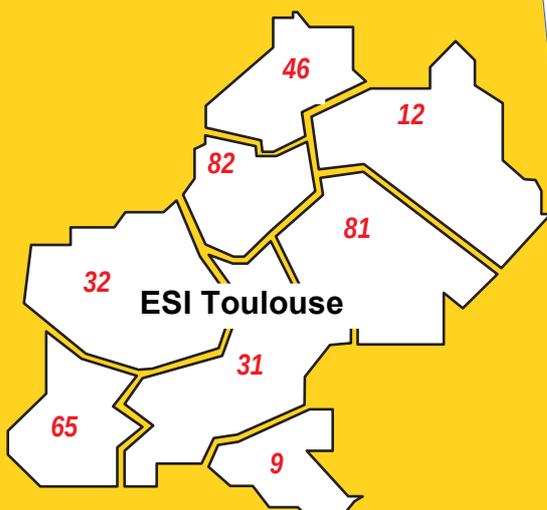
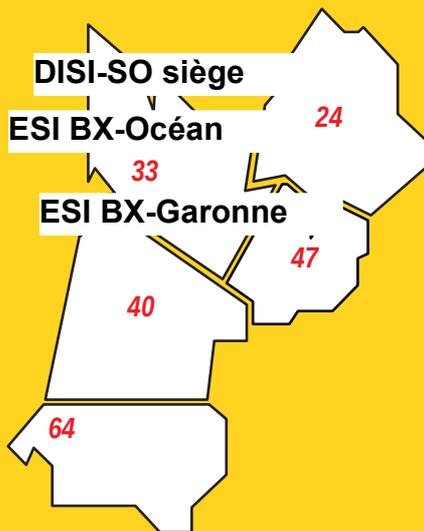
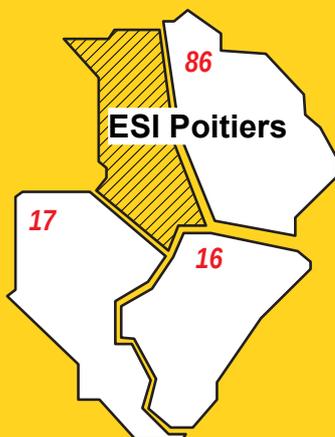
Emplois/ vacances à l'issue des mouvements de mutation 2017

Douze gels d'emploi au menu de ce CTL ! A la demande de la DG, ce sont en effet quatre emplois supplémentaires qui se sont ajoutés au 8 initialement proposés par la DISI. Les perspectives de suppression d'emploi pour cette année ne sont donc guère réjouissantes, même si le DISI n'a pas manqué de rappeler qu'il n'y aurait pas forcément adéquation entre la liste des gels et la liste des suppressions, d'autant que la liste a été élaborée en fin d'année 2016, alors que le mouvement 2017 n'était pas connu.

Dans le détail, cinq gels en CID excentrées (Albi, Angoulême, La Rochelle, Mont-de-Marsan, Rodez), 7 emplois de PAU et deux de B Prog en CID excentrée, l'assistance risque de payer encore un lourd tribut au régime amaigrissant sauce DGFIP !

Les restructurations ne sont pas oubliées et sont même anticipées, avec un gel de cadre C administratif à Bordeaux.

La CGT est intervenue pour souligner le manque de cohérence et de visibilité de ces gels, avec de nombreux gels de postes non vacants (visiblement pour résorber des situations qui ne conviennent pas à l'administration, comme les programmeurs en CID), avec à la clé, l'impossibilité pour les agents de demander en mutation des postes pourtant vacants (par exemple à La Rochelle).



La CGT reste opposée aux suppressions d'emplois, dans des services déjà insuffisamment pourvus. Le DISI a rappelé sa volonté de redistribuer les emplois CID de façon, selon lui, à rééquilibrer la charge de travail (toujours le sacro-saint ratio de 200 PC par agent CID!). Interrogé par la CGT sur la permanence des emplois gelés tant qu'ils sont occupés, là non plus pas d'engagement, même pas sur 2018 !

Bilan local recrutement et suivi des apprentis

L'administration s'est félicitée du succès de cette opération et annonce le recrutement de 4 nouveaux apprentis (1 à Toulouse, 2 à Bordeaux, 1 à Poitiers). Les organisations syndicales ont souligné l'inadéquation en général du contenu présenté à la DGFIP par rapport au programme des diplômes préparés. La CGT a également rappelé qu'il s'agissait d'une charge supplémentaire pour le service et que ce ne devait en aucun cas être considéré comme un renfort, même partiellement, pour le service. Le cas d'un des apprentis en situation de handicap a permis également de mettre en lumière les difficultés pour les tuteurs.

Questions diverses

La CGT est intervenue à nouveau sur la situation de la CID de l'ENFiP (on fait exprès de le dire comme ça, ça énerve le DISI, pour lui il n'y a pas de CID spécifique à l'ENFiP, c'est la CID 31 qui gère). Actuellement deux agents sont en permanence sur place, connaissent les spécificités du site et interviennent en horaires décalés pour ne pas gêner les formations, mais tous deux doivent partir prochainement, l'un vers d'autres missions à l'ENFiP, l'autre pour un repos bien mérité.

La question du remplacement se pose donc, d'autant que les candidats ne se bousculent pas. Force est de constater que depuis le dernier CTL, pas grand-chose n'a bougé. Réponse peut-être à la rentrée...

L'administration s'est alors lancée dans un exposé sur l'évolution des missions (« Défense et Illustration de la DISI Sud-Ouest »), très (trop) complet mais sans aucun document à l'appui. Tout ça pour nous occuper jusque bien après la pause méridienne, avant d'attaquer le sujet principal, qui n'était que partiellement à l'ordre du jour.

Fusion juridique des deux ESI bordelais : avancée des travaux

Un document (fourni tardivement aux OS) a été présenté aux représentants des personnels. D'abord présenté comme le compte rendu d'un groupe de travail sur l'harmonisation des règles de vie entre les deux établissements bordelais, la CGT a rapidement dénoncé un certain nombre de points qui vont bien au-delà et ressemblent à une « normalisation » ou un recadrage, voir une mise au pas en bonne et due forme. Parmi les points soulevés par la CGT, la question des horaires d'équipes en assistance, que l'administration présente dans ce document comme non justifiés dès lors que les MMA disparaissent. Le DISI a rappelé que le travail en équipe était lié à l'exercice d'une mission et qu'il n'avait vocation à perdurer que tant que la mission existe. La CGT est intervenue pour souligner les difficultés potentielles à maintenir une présence 8h-18h avec les horaires variables, en prenant l'exemple de l'équipe sécurité. Les organisations syndicales s'interrogent sur la volonté de recadrer et de rigidifier un système qui permet actuellement d'assurer les missions en combinant les agents volontaires pour arriver tôt ou partir tard et les agents en équipe. Le DISI a renvoyé l'organisation du travail vers les chefs d'équipes, mais nul doute que des consignes très orientées seront données.

Autre point polémique, l'organisation des pots et autres moments de convivialité : c'est hors du lieu de travail et en dehors des horaires qu'ils doivent être organisés. La CGT n'a pas manqué d'intervenir en prenant l'exemple de galettes et de pots organisés par la direction qui ne respectaient pas ces règles.

Au final, ce document « groupe de travail » s'est révélé être plus proche d'un document d'orientation du comité de direction (il n'y avait que des encadrants dans ce « GT ») et devant l'opposition des OS, le DISI en a relativisé la portée en indiquant qu'il n'était pas nécessairement décisionnel.

Et pour finir, on déménage !

La fin du CTL a ensuite été consacrée aux premières infos concernant le regroupement des deux ESI bordelais (et de la DISI Siège) au sein de la tour B de la cité administrative. La date du 15 décembre 2017 pour libérer les locaux de Meriadek a été évoquée, le DISI s'empressant immédiatement de préciser qu'il essaierait d'obtenir un (petit) délai.

En 2014, il avait été dit que Bordeaux Garonne devait rejoindre la cité à la fin du désamiantage du socle, soit 2020.

Le DRFiP 33 décide d'héberger le CSRH, obligatoirement dans des locaux domaniaux donc soit à la cité soit à Meriadek.

Le 16 mai 2017 : le préfet de région acte le report de l'arrivée de la DIRECCTE ouvrant la voie à un relogement accéléré de Bordeaux Garonne et à une « fusion géographique » des deux ESI. Les locaux de Bordeaux Garonne à Meriadek permettront d'accueillir le CSRH et l'opération de déménagement sera entièrement financée par la centrale sur l'enveloppe CSRH (160 000€ travaux+déménagement).

La CGT Finances Publiques a déploré l'accélération du calendrier, et l'absence de consultation des OS avant ce CTL. Le CTL et le CHSCT consacrant cette opération n'auront lieu qu'au mois de septembre et de nombreuses questions restent en suspend : difficultés personnelles des agents liées aux transports (par de tram) et au nombre insuffisant de place de parking, réduction des surfaces disponibles, inquiétudes liées aux modifications de l'organisation des services et des règles de vie ...

L'absence d'alternative (du moins officiellement) pose aussi question.

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

Monsieur le président,

Cette réunion se tient entre les deux tours d'élections législatives marquées par une abstention record et dont le résultat semble devoir donner les pleins pouvoirs au nouveau président de la république. Ce n'est pas une bonne nouvelle pour les fonctionnaires que nous sommes, pas plus que pour l'ensemble des travailleurs. Celui qui prétend incarner un renouveau semble en effet déterminé à poursuivre et amplifier l'oeuvre des politiques ultralibérales que nous subissons depuis des décennies. Sa volonté est manifeste de pulvériser ce qu'il reste de notre modèle social. Le code du travail est sa première cible et la plus emblématique, mais la fonction publique n'est pas en reste. La poursuite annoncée des suppressions massives d'emplois est déjà un signal très clair de soumission au diktat des tenants de l'austérité. Mais cela va plus loin, en procédant à la création d'un ministère de l'action et des comptes publics, Emmanuel Macron a confirmé sa volonté d'effacement de la Fonction Publique. Et déjà les attaques commencent à pleuvoir avec le gel annoncé du point d'indice et le retour de la journée de carence, mesure d'injustice qui pénalisera particulièrement les plus fragiles d'entre nous.

Non les fonctionnaires ne vont pas être à la fête, et au coeur de la tourmente se trouvera une fois de plus la DGFIP. Le report du prélèvement à la source pourrait à la rigueur nous réjouir, si c'était une étape vers l'abandon de cette réforme inutile et nuisible. Mais l'on sait bien que ce n'est que par calcul politicien que cette décision a été prise, choyant au passage le MEDEF tout en ne manquant pas de stigmatiser le manque de préparation de la DGFIP (mais pas son manque de moyens).

Mais nous savons que vous ne répondrez pas à ces sujets qui ne sont pas de votre ressort, aussi nous pencherons nous maintenant sur la DISI Sud-Ouest. Ici non plus les agents ne seront pas à la fête. Même si ce n'est pas la saison des suppressions d'emplois, l'annonce de 12 gels nous en donne un avant-goût amer. Il faudra notamment nous expliquer ce que signifient des gels d'emplois non vacants.

Nous avons récemment et longuement évoqué le malaise des agents de la DISI et les responsabilités du management en la matière. À tous les niveaux, l'apaisement des relations a été réclamé. Hélas, chassez le naturel, il revient au galop. La réponse que vous avez donnée en CHS-CT aux difficultés de l'équipe sécurité ressemble quand même beaucoup à une sanction, et a de quoi inquiéter sur votre vision de ses missions. L'harmonisation des règles de vie que vous nous proposez à ce CTL semble davantage vouée à créer de nouvelles tensions qu'à offrir à chacun le meilleur des deux mondes. Vous annoncez un contrôle renforcé des pointages, vous envisagez à l'AT Part de supprimer les horaires d'équipes et d'imposer des permanences 8h-18h (ça nous rappelle quelque chose), les cafetières, bouilloires, micro-ondes et frigos sont sur la sellette, les moments de convivialités relégués en dehors de l'établissement et des heures de services. Vous nous répondrez sans doute que tout n'est pas acté, mais pourquoi l'évoquer si ce n'est pour le remettre en cause ? Pourquoi créer de l'inquiétude sur tous ces petits riens qui, s'ils ne sont pas rigoureusement réglementaires, ne font de mal à personne et aident chacun à se sentir mieux au travail ? À moins qu'il ne s'agisse que de grapiller quelques mètres carrés... En effet, grand absent à l'ordre du jour de ce CTL, le déménagement imminent de l'ESI de Bordeaux occupe en ce moment beaucoup les esprits. Mètres carrés perdus, difficultés d'accès et de stationnement, répartition des bureaux, date du déménagement, autant de questions que se posent les agents et qui les inquiètent. Grande est à ce propos la solitude du représentant syndical, vers qui les collègues se retournent naturellement et qui n'a aucune réponse à leur apporter. En effet alors que tout est officiel et que les plans circulent dans tous les services, nous attendons toujours une présentation de cette opération aux OS. Nous savons bien que notre avis importe peu, d'ailleurs il ne nous est demandé sur aucun des points à l'ordre du jour. Mais reconnaissez que vous faites fort en nous imposant dans la même semaine un CHS-CT et un CTL sans une ligne d'ordre du jour ni aucun document sur ce déménagement. Il devient banal et sans doute trouvez vous lassant de nous entendre nous plaindre de la piètre qualité du dialogue social et du traitement réservé aux représentants du personnel. Nous ne pouvons cependant pas faire autrement car, contrairement à certains, c'est avec plus de 80 % de participation que nous avons été élus, et pour nous comme pour les agents cela a du sens.

La CGT Finances Publiques appelle l'ensemble des personnels à rester mobilisé sur ces sujets et sur l'ensemble des attaques contre les conditions de travail.

La journée de mobilisation contre le démantèlement du code du travail le 12 septembre 2017 sera l'occasion de montrer la détermination de chacun.